

LETTRE FFGYM

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

2025-2026



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym

FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Les lettres FFGym GAc viennent en complément du règlement technique Gymnastique Acrobatique de la saison en cours. Cette première édition est une lettre de cadrage, visant à fournir les informations nécessaires à l'organisation compétitive de la saison 2025-2026.

Cette lettre annule et remplace les lettres FFGym éditées pendant la saison précédente. Elle sera complétée par d'autres lettres FFGym GAc en cours de saison.

Les contenus techniques de chaque catégorie sont détaillés dans la Brochure des Programmes du cycle en cours.

Sommaire

TABLEAU SYNOPTIQUE.....	2
CALENDRIERS.....	3
Compétitions nationales	3
Sélectives au Championnat de France.....	3
Sélectives régionales.....	3
SÉLECTION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES.....	4
Trophée Fédéral par Équipe.....	4
Trophée Fédéral	4
Finale au Trophée Fédéral.....	4
Championnat de France.....	5
Championnat de France par Équipe (CDFE)	6
Classement vertical par équipe de clubs (ClAVEC).....	7
Forfait au CDFE.....	6
Gymnastes autorisés à concourir - DN1.....	7
DROITS D'ENGAGEMENT.....	8
JUGEMENT.....	8
Calcul des notes d'exécution et d'artistique.....	8
Tolérance des notes.....	9
Composition d'un jury.....	9
Jury d'appel.....	9
ENGAGEMENT DES JUGES EN COMPETITION	10
Procédure d'engagement des juges.....	10
Exigences pour la présentation des juges.....	11
OBLIGATION DE NOTES POUR LE CLASSEMENT.....	12
CARTES DE COMPÉTITION.....	13
Fichiers et mode d'emploi.....	13
Transmission des cartes de compétition.....	14
TENUES.....	15
Règles générales.....	15
Précisions complémentaires.....	15
MUSIQUE.....	16
Musiques avec paroles.....	16
Vérification des musiques.....	16
PRÉSENTATION.....	16
Entrée, début et fin de l'exercice, sortie.....	16
Présentation des éléments de difficulté aux juges.....	16
DOCUMENTS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES.....	17

TABLEAU SYNOPTIQUE

Niveaux de Pratique	Filières	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et +	Formats des unités	Etapes sélectives	Numerus classés	Finale nationale par unité	Niveau minimal du juge	Exigence médicale	Programme	Durée des exercices	Minimas sélectifs	Finalité par équipe																		
		2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005 et +																												
EUTE	EUTE																Senior 13 ans et + *	Duo F Duo H Duo Mx Trio F Quatuor M	Les 3 sélectives inter-régionales qui concernent le club	Pas de numerus classés	Championnat de France Elite	4	Certificat médical élite	Programme FIG Senior	Statique 2'30" Dynamique 2' Combiné 2'30"	Duos 71 pts Groupes 72 pts	Championnat de France par équipe (CFE) 8 ans et +																	
																Duo F Duo H Duo Mx Trio F Quatuor M												Les 3 sélectives inter-régionales qui concernent le club	Pas de numerus classés	Championnat de France Elite	4	Certificat médical élite	Programme FIG 13-19 "Junior"	Duos 70 pts Groupes 71 pts										
																																			Duo F Duo H Duo Mx Trio F Quatuor M	Les 3 sélectives inter-régionales qui concernent le club	Pas de numerus classés	Championnat de France Elite	4	Certificat médical élite	Programme FIG 12-18 "Youth"	Duos 47 pts Groupes 48 pts		
																																												Duo F Duo H Duo Mx Trio F Quatuor M
PERFORMANCE	NATIONALE A																Toutes catégories d'âge (10 ans et +)	Duo F Duo H Duo Mx Trio F Quatuor M	Les 3 sélectives inter-régionales qui concernent le club	Les 15 premiers du classement vertical de la catégorie	Championnat de France Performance	3	Certificat médical d'absence de contre-indication obligatoire	Programme FIG 12-18 aménagé (diff limitée)	Statique 2'30" Dynamique 2'	Duo 44 pts Groupes 46 pts	Championnat de France par équipe (CFE) 8 ans et +																	
																Duo F Duo H & Mx Trio F Quatuor F, H & Mx												L'étape régionale	Les 15 premiers du classement vertical de la catégorie	Quota régional, 24 unités maximum par catégorie	Championnat de France Performance	2	Programme National 8 & FIG 11-16 "Pre-youth" aménagé	Combiné 1 2'30 (prog N8(C) Combiné 2 2' (prog "Aspire")	Duos 46 pts Groupes 47 pts									
																																				Duo F Duo H & Mx Trio F Quatuor F, H & Mx	L'étape régionale	Les 15 premiers du classement vertical de la catégorie	Quota régional, 45 unités maximum par catégorie	Trophée Fédéral	1	Programme Fédéral A	Combiné 2'30"	20 pts
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE A																Toutes catégories d'âge (7 ans et +)	Duo F Duo H & Mx Trio F, H & Mx Quatuor F, H & Mx	L'étape régionale	Quota régional, 45 unités maximum par catégorie	Trophée Fédéral	1	Certificat médical d'absence de contre-indication obligatoire	Programme Fédéral A	Combiné 2'	Pas de minimas de sélection	Trophées Fédéral par Équipe (TFE) 7 ans et +																	
																Duo F Duo H & Mx Trio F, H & Mx Quatuor F, H & Mx												L'étape régionale	Quota régional, 45 unités maximum par catégorie	Trophée Fédéral	1	Programme Fédéral A	Combiné 2'											
																																		Duo F Duo H & Mx Trio F, H & Mx Quatuor F, H & Mx	L'étape régionale	Quota régional, 45 unités maximum par catégorie	Trophée Fédéral	1	Programme Fédéral A	Combiné 2'				
																																										Duo F Duo H & Mx Trio F, H & Mx Quatuor F, H & Mx	L'étape régionale	Quota régional, 45 unités maximum par catégorie
	FÉDÉRALE B																Toutes catégories d'âge (7 ans et +)	Duo F, H & Mx Trio F, H & Mx Quatuor F, H & Mx	L'étape régionale	Quota régional, 45 unités maximum par catégorie	Trophée Fédéral	1	Programme Fédéral B	Combiné 2'																				
																										Toutes catégories d'âge (7 ans et +)	Duo F, H & Mx Trio F, H & Mx Quatuor F, H & Mx	L'étape régionale	Quota régional, 45 unités maximum par catégorie	Trophée Fédéral	1	Programme Fédéral B	Combiné 2'											



Toute demande de dérogation relative à l'âge des compétiteurs est à adresser à derogation@ffgym.fr

CALENDRIERS

COMPÉTITIONS NATIONALES

	DATE	COMPÉTITION
	09-10 mai 2026	Championnat de France par équipe GAc Trophée Fédéral par équipes GAc
	23-24 mai 2026	Trophée Fédéral GAc
 	06-07 juin 2026	Championnat de France GAc



SÉLECTIVES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

DATE	COMPÉTITION
07-08 février 2026	Sélective inter-régionale NORD
21-22 février 2026	Sélective inter-régionale SUD-OUEST
07-08 mars 2026	Sélective inter-régionale EST
21-22 mars 2026	Sélective inter-régionale SUD-EST
04-05 avril 2026	Sélective inter-régionale OUEST



SÉLECTIVES REGIONALES

La date de chaque sélective régionale est définie par le Comité Régional, avant le 12 avril 2026. Cette sélective concerne les catégories de la filière Fédérale A et la catégorie Nationale B TC de la filière Performance.

SÉLECTION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES

TROPHÉE FÉDÉRAL PAR ÉQUIPE



- Les clubs désirant engager une équipe au TFE doivent le signaler à la commission régionale GAc de leur territoire, à la date définie par celle-ci. Les commissions régionales transmettent à la CNS GAc le classement par équipe des clubs en filière fédérale établi suite aux premières compétitions de leur territoire, pour le 23 mars 2026. Ce classement fait apparaître les 3 premiers clubs volontaires qualifiés suivi des clubs volontaires réservistes.
- La CNS GAc publie alors la liste des clubs qualifiés.
- Les engagements au Trophée Fédéral par Equipe sont à réaliser durant la période d'engagement précisée dans le dossier de compétition, comme pour chaque finale nationale.



TROPHÉE FÉDÉRAL

- L'engagement des unités est à réaliser à la première étape du circuit compétitif (selon les territoires, il peut s'agir d'une compétition départementale, interdépartementale ou régionale, avant la date indiquée par la structure organisatrice).
- Les commissions régionales GAc communiquent à la CNS les effectifs de la sélective régionale dès la clôture des engagements de celle-ci. A partir de ces données, la CNS établit les quotas qualificatifs au Trophée Fédéral. Ces quotas sont définitifs et publiés dans une lettre FFGym GAc.
- Les unités classées à la première place des catégories duo, trio et quatuor de chaque sélective régionale sont qualifiées pour le Trophée Fédéral. Les autres places sont attribuées au prorata du nombre d'unités engagées par région et par catégorie, dans la limite de 45 unités qualifiées par catégorie (hors clubs d'Outre-Mer).

A l'issue des sélectives régionales, la CNS publie la liste des unités qualifiées.



FINALE AU TROPHÉE FÉDÉRAL

Lors du Trophée Fédéral GAc, les unités Fédérales A réalisent 1 passage de qualification, puis l'effectif en tête selon le tableau suivant réalise 1 passage de finale, le même jour :

Effectifs en phase qualificative	Effectifs lors de la finale
15 unités ou moins	6 unités
de 16 à 20 unités	7 unités
de 21 à 25 unités	8 unités
de 26 à 30 unités	9 unités
de 31 à 35 unités	10 unités
de 36 à 40 unités	11 unités
41 unités et plus	12 unités

Pour ce passage de finale :

- L'ordre de passage est déterminé par un tirage au sort ;
- Le score repart de zéro afin d'établir le classement ;
- Une nouvelle carte de compétition est nécessaire (elle ne sera pas imprimée sur place par l'organisateur).



CHAMPIONNATS DE FRANCE

Catégories Nationales B TC :

- L'engagement des unités est à réaliser à la première étape du circuit compétitif (selon les territoires, il peut s'agir d'une compétition départementale, interdépartementale ou régionale) avant la date indiquée par la structure organisatrice.
- Les commissions régionales GAc communiquent à la CNS les effectifs de la sélective régionale dès la clôture des engagements de celle-ci. A partir de ces données, la CNS établit les quotas qualificatifs au Championnat de France. Ces quotas sont définitifs et publiés dans une lettre FFGym GAc.
- Les unités classées à la première place des catégories duos féminins, duos masculins et mixtes, trio féminins et quatuor féminins, masculins et mixtes de chaque sélective régionale, ayant satisfait aux minimas de points, sont qualifiées pour le Championnat de France. Les autres places sont attribuées au prorata du nombre d'unités engagées par région et par catégorie, dans la limite de 24 unités (hors clubs d'Outre-Mer).
- A l'issue des épreuves qualificatives régionales, la CNS GAc procèdera aux ajustements nécessaires pour réattribuer les places non utilisées par les régions (minimas non atteints, refus de participation...) et publiera la liste des unités qualifiées.

Autres catégories des filières Performance et Elite

- Un engagement prévisionnel, non nominatif (nombre d'unités du club engagées par catégorie) est demandé pour le 02 décembre 2025, afin d'établir des organigrammes prévisionnels réalistes des compétitions sélectives.
- Les engagements sont ensuite à réaliser pour chacune des sélectives régionales selon les dates et modalités indiquées dans le dossier technique de la compétition. Dans le cas où une compétition sélective dépasserait sa capacité maximale d'accueil, les clubs n'ayant pas réalisé les engagements prévisionnels pourraient se voir refuser leur participation.
- Les modalités de sélections au Championnats de France (minimas, classement vertical, numerus clausus) sont décrites dans le Règlement Technique GAc.



CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE (CDFE)

À la suite du Championnats de France par Equipe 2025 et de l'édition du Classement Vertical par Equipe des Clubs (ClAVEC) 2025, la liste des clubs qualifiés pour l'édition 2026 a été établie.

Une confirmation de participation sera demandée aux clubs qualifiés avant la fin de l'année civile.

Division Nationale 1	L'UNION SPORTIVE TALENÇAISE	2 ^e DN1 2025
	OLYMPIQUE ANTIBES JUAN LES PINS GYMNASIQUE ACROBATIQUE	1 ^{er} DN1 2025
	MARLY ACROBAT' CLUB	3 ^e DN1 2025
	AVANT-GARDE ALBERTVILLE	4 ^e DN1 2025
	CERCLE PAUL BERT RENNES	
	NORMANDIE REGROUPEMENT GYMNIQUE ELBEUF	
	UNION SPORTIVE DE CRÉTEIL GYMNASIQUE ACROBATIQUE	1 ^{er} DN2 2025
	BOIS COLOMBES TRAMPOLINE 92	1 ^{er} DN3 2025
Division Nationale 2	COQUELICOT TOULOUSE GYM	
	UNION SPORTIVE DE CAGNES GYMNASIQUE	
	GYM TRÉVOUX	
	ACRO LYON GR	
	SOCIÉTÉ DE GYMNASIQUE DE BRUMATH	
	FÉMINA SPORT DE MONACO	
	LA SAINT LOUIS DE POISSY	
Division Nationale 3	L'OLYMPIQUE GRANDE SYNTHE	
	NEUVILLE GYM	
	ACRO'SPORT 76 DIEPPE	
	TRAMPOLINE CLUB DU DAUPHINÉ	
	BELFORT GYMNASIQUE	
	VAL'ACRO	
	CLUB DE GYMNASIQUE ARTISTIQUE SIX-FOURNAIS	
	ACRO TRAMP SEVRAN 93	
Réserve	SOCIÉTÉ DE GYMNASIQUE ERSTEIN	
	ENTENTE GYMNIQUE DU FAUCIGNY	Réserve 1 DN3
	LA DENFERT DANJOUTIN	Réserve 2 DN3
	INDÉPENDANTE CHENÔVE	Réserve 3 DN3

Des clubs d'Outre-Mer peuvent participer au CdFE en plus des clubs qualifiés. La division nationale dans laquelle ils sont intégrés est déterminée par les résultats du ClAVEC de la saison précédente.

CLASSEMENT VERTICAL PAR EQUIPE DES CLUBS (CLAVEC)

À compter de cette saison, il n'y a plus de coefficient appliqué à la note finale des exercices pour établir le ClaVEC.

Pour les catégories nationales B 8-15 ans et TC, la note du combiné est affectée aux exercices statiques et dynamiques.

Pour la catégorie NA 8-16 ans, seule la note du Combiné 2 ("Aspire") est utilisée et affectée aux deux exercices.

Pour les autres catégories, les notes des exercices statiques et dynamiques sont utilisées.

FORFAIT AU CDFE

Jusqu'au lendemain de la date de clôture des engagements, si un club déclare forfait dans une des divisions nationales, la CNS GAc propose aux clubs des divisions nationales inférieures ou aux clubs réservistes d'intégrer la division supérieure, en commençant par les mieux placés dans le ClaVEC.

GYMNASTES AUTORISÉS À CONCOURIR – DN1

- En Division Nationale 1, chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe (25 gymnastes au maximum) et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique la liste correspondante au plus tard le 16 mars 2026, avec pour chaque gymnaste les pièces suivantes :
 - a. La copie du bulletin d'adhésion au club, datée et signée de l'intéressé, portant la mention de la demande de licence pour la saison en cours ;
 - b. Une copie de la pièce d'identité de chaque gymnaste (carte d'identité ou passeport).
 - Tous les gymnastes identifiés par un club doivent être licenciés dans celui-ci à la date de dépôt de la liste et des documents.
 - Après vérification de ces documents, une liste fédérale des gymnastes autorisés à concourir en Division Nationale 1 sera publiée le 27 mars 2026. Seuls les gymnastes identifiés dans cette liste peuvent figurer dans la composition de l'équipe et être autorisés à concourir.

DROITS D'ENGAGEMENT

	COMPÉTITION	UNITÉ (DUO / TRIO / QUATUOR)	ÉQUIPE
	ÉLITE Championnat de France de la filière Élite	50 €	
	PERFORMANCE Championnat de France des filières Nationales A et B Championnat de France par équipe	35 €	50 €
	FÉDÉRAL Trophée Fédéral Trophée Fédéral par équipe	27 €	44 €

Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :

- Comité départemental : échelon départemental ;
- Comité régional : échelon interdépartemental et régional.

Pour les compétitions inter-régionales, ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales. À l'exception des niveaux de pratique Elite et Performance pour lesquels les droits d'engagement sont fixés à 65 %.

JUGEMENT

CALCUL DES NOTES D'EXÉCUTION ET D'ARTISTIQUE

Nombre de juges	Note d'Exécution (E)	Note d'Artistique (A)
2 ou 3 juges	Moyenne des notes, multipliée par 2	Moyenne des notes
4, 5 ou 6 juges	Moyenne des notes médianes après élimination de la plus haute et de la plus basse, multipliée par 2	Moyenne des notes médianes après élimination de la plus haute et de la plus basse

TOLÉRANCE DES NOTES

A l'exécution et à l'artistique, une tolérance d'un écart maximal entre les notes médianes est requise :

- de 0,3 point si la note du jury est supérieure ou égale à 7,00 points ;
- de 0,5 point si la note du jury est inférieure à 7,00 points ;
- de 0,3 pour les notes artistiques notées sur 6,00 points.

Si cette tolérance n'est pas respectée, le juge arbitre a pour rôle de réunir son jury pour harmoniser le jugement, en s'appuyant sur ses notes de référence.

Cette règle s'applique sur toutes les compétitions.

COMPOSITION D'UN JURY

Pour toutes les catégories, le jury se compose de :

- 1 juge arbitre
- 1 à 2 juges à la difficulté
- 1 assistant au juge arbitre pour le chronométrage des exercices (facultatif)
- 2 à 6 juges à l'exécution
- 2 à 6 juges à l'artistique

Le juge arbitre et les juges à la difficulté peuvent poser une note d'Exécution et/ou d'Artistique selon la configuration de la compétition.

Un jury supérieur peut être mis en place lors des compétitions.

JURY D'APPEL

COMPOSITION DU JURY D'APPEL

- Le Directeur de Haut Niveau ou son représentant ;
- Le Responsable National des juges
- Le Responsable des juges internationaux
- Le Juge Arbitre du jury concerné

PROCÉDURE D'APPEL

- Les appels (ou réclamations) doivent être présentés par écrit, signés par l'entraîneur ou le président du club (ou son représentant), immédiatement après l'affichage de la note de l'unité ou de l'équipe en question.
- Chaque appel est accompagné d'un droit de réclamation de 15€ en espèces remis au gestionnaire de compétition.
- La réclamation doit être détaillée et ne peut porter que sur la difficulté (total de difficulté ou note de difficulté). Elle ne peut porter que sur les notes de son propre club.
- Les réclamations sont remises au juge arbitre : elles sont refusées si leur contenu ne fait pas référence aux points ci-dessus.

- Après l'enregistrement d'une réclamation, le jury d'appel étudie le problème ; la vidéo peut être utilisée.
- Le jury d'appel enregistre la décision par écrit et la fait signer par le juge arbitre concerné.
- Si la note d'origine donnée par le jury est maintenue, le jury d'appel informe, par écrit, le président du club (ou son représentant). Le gestionnaire de compétition est également informé et garde le montant du droit de réclamation.
- Si la note d'origine est changée, le jury d'appel informe le président du club (ou son représentant). Le gestionnaire de compétition est également informé et restitue le montant du droit de réclamation.
- Les décisions sont sans appel.

ENGAGEMENT DES JUGES EN COMPÉTITION

PROCÉDURE D'ENGAGEMENT DES JUGES

- Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leur Juge sur l'interface EngaGym (nombre, nom(s) et niveau du juge). Cet engagement prévisionnel peut être modifié jusqu'à 15 jours de l'événement. En cas de besoin, adresser un mail à jugegac@ffgym.fr
- Déclaration du ou des juges sur EngaGym pour les accréditations y compris pour les juges prêtés par un autre club. Un espace de commentaire est prévu pour préciser, dans le cas de la présence de plusieurs juges d'un même club, la journée ou demi-journée de présence de chacun (dans tous les cas, la présence à la réunion de juge est obligatoire).

EXIGENCES POUR LA PRÉSENTATION DES JUGES

Le nombre et le niveau de juges engagés par un club sur chaque compétition dépend des unités et des équipes engagées selon le tableau suivant :

Pour les finales nationales et les sélectives inter-régionales :

- Engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition.
- Un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club, du niveau requis au vu des engagements présentés, sous réserve de l'accord de son Président.
- Un juge ne peut représenter qu'un seul club par journée de compétition.
- Lors d'une compétition, un club dont le juge est convoqué sur le jury est autorisé à ne pas présenter d'autre juge.

Pour les compétitions départementales, interdépartementales ou régionales, ces règles peuvent différer. Se référer au responsable des juges de l'échelon.

COMPÉTITION	NOMBRE DE JUGES	NIVEAU MINIMAL		PRÉSENCE
ÉTAPES DU CIRCUIT FÉDÉRAL	Défini par la structure organisatrice *	Fédéral A Fédéral B	1	Défini par la structure organisatrice
TROPHÉE FÉDÉRAL	1 juge. Tirage au sort parmi les clubs sélectionnés, publié en même temps que la liste des unités qualifiées *	Fédéral A	1 ou 2 **	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
TROPHÉE FÉDÉRAL PAR ÉQUIPE	1 juge. Tirage au sort parmi les clubs sélectionnés, publié en même temps que la liste des équipes qualifiées *	Fédéral	1	Pour toute la durée de la compétition
SÉLECTIVES RÉGIONALE (NBTC) ET SÉLECTIVES INTERRÉGIONALES	1 juge	National B	2	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
		National A	3	
		Elite Avenir	4	
		Elite Espoir		
		Elite Junior		
		Elite Senior		
CHAMPIONNAT DE France	1 unité engagée : 0 ou 1 juge au-delà : 1 juge	National B	2	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
		National A	3	
		Elite Avenir	4	
		Elite Espoir		
		Elite Junior		
		Elite Senior		
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE	1 juge	Division nationale 3	3***	Pour la journée de compétition de l'équipe
		Division nationale 2	3	
		Division nationale 1	4	

*Au cours de sa 1ère année de compétition en GAc, un club peut ne pas présenter de juge sur les compétitions de niveau Fédéral s'il en fait la demande au responsable de chaque compétition.

** Un club qui sélectionne 3 unités ou plus sur le Trophée Fédéral doit engager un juge de niveau 2.

***Une dérogation peut être accordée par le responsable national des juges selon le niveau des unités présentées dans l'équipe du club. Cette demande est à adresser à jugegac@ffgym.fr

OBLIGATION DE NOTES POUR LE CLASSEMENT

Application de la réglementation FIG concernant les résultats lorsqu'un exercice n'est pas commencé ou pas terminé.

Résumé :

- Une unité qui n'a pas commencé un exercice pendant la compétition pour cause de blessure ou de forfait (lorsque les gymnastes se sont présentés aux juges mais n'ont pas commencé leur exercice) recevra une notification DNS = "Did Not Start" et aucune note ne sera donnée.
- Remarque : une note d'équipe est valide même si une notification DNS est donnée à une ou plusieurs unités de la même équipe.
- Lorsqu'une unité n'a pas terminé une des phases de la compétition après l'avoir commencée, une notification DNF "Did Not Finish" sera donnée comme note finale générale.
- Les gymnastes qui reçoivent un DNS lors de la première phase de compétition, s'ils sont en mesure de concourir, poursuivent sur l'étape suivante de compétition, mais recevront une notification DNF comme total final.
- Aucune qualification individuelle à une étape supérieure de compétition, aucun classement individuel à n'importe quelle phase de la compétition, et aucune médaille ne peuvent être attribués avec une notification DNS ou DNF.

CARTES DE COMPÉTITION

FICHIERS ET MODE D'EMPLOI

Les deux fichiers officiels pour réaliser une carte de compétition sont :

- Carte de compétition générée via l'application « Acro Companion »
- Carte de compétition réalisée numériquement via le fichier excel à télécharger sur le site ffgym.fr (base documentaire GAc). Seul un remplissage numérique (textes, dessins, valeurs) est accepté.

Concernant AcroCompanion, cet outil doit permettre dès cette saison de générer des cartes de compétition pour toutes les catégories et les filières en GAc. L'application permet de générer des cartes en y intégrant les figurines, les références, les valeurs ainsi que le total et la note de difficulté répondant aux exigences des catégories françaises.

Afin de se familiariser avec cet outil, des formations seront proposées en fin d'année civile aux juges et entraîneurs en visioconférence ou en présentiel lors des formations de juge.

Concernant la carte de compétition Excel, des tutoriels sur son remplissage et sur la lecture des tables de difficultés FIG sont disponibles dans la base documentaire GAc du site ffgym.fr

Pour information, l'application de génération de cartes de compétition « feuilles de match facile » ne sera plus mise à jour.

RAPPEL

L'entraîneur est seul responsable de la déclaration des éléments sur la carte de compétition au regard des éléments réalisés par les gymnastes (ordre des éléments, justesse des valeurs et références, respect des exigences et restrictions, des alternatives, etc).

TRANSMISSION DES CARTES DE COMPÉTITION

	Fed B	Fed A	Nat B	Nat A 8-16	Nat A TC	Elite Avenir	Elite Espoir	Elite Junior	Elite Senior
Transmission	Remise le jour de la compétition. Carte imprimée au format A4 paysage . Remise lors de l'échauffement de l'unité ou selon les modalités définies par le gestionnaire de compétition.			Envoi 10 jours en amont de la compétition à mail à l'adresse CarteCompetGAC@ffgym.fr • L'objet du mail doit contenir le nom et le lieu de la compétition (Ex. : CDFE Les Ponts-de-Cé) • Envoyer 1 fichier par unité (fusionner les fichiers des exercices statique, dynamique et combiné pour les catégories concernées dans cet ordre). Seule une version PDF du fichier au format paysage est acceptée • Le fichier doit être nommé de la façon suivante : catégorie-type d'unité-nom du club-noms des gymnastes (Ex : NATC-DuoF-Paris Acro-Dupont Renard)					
Modification	Une fois la carte remise aucune modification n'est possible. Toutefois, à la discrétion du juge correcteur, une modification mineure peut être acceptée. Cette demande doit être justifiée (blessure, etc.)			• <u>Avant la date limite</u> : effectuer un nouvel envoi qui annule et remplace la version précédente. • <u>Au-delà de la date limite</u> : adresser une demande de modification mineure à CarteCompetGAC@ffgym.fr (le juge correcteur en confirmera l'acceptation ou le refus). Aucun envoi de nouvelle carte modifiée ne sera accepté. La demande doit être adressée selon les modalités suivantes : - par mail à CarteCompetGAC@ffgym.fr - indiquer dans l'objet du mail Modification + nom et lieu de la compétition (Ex : Modification Sélective Nord Melun) - la modification doit être décrite dans le corps de mail et non par une nouvelle carte.					

Pour le Trophée Fédéral par Equipe, la procédure est identique à celles des unités fédérales et nationales B.

Pour le Championnat de France par Equipe, la procédure est identique à celles des unités Nationales A et Elite, même pour les unités utilisant le programme National B.

Pénalité pour carte remise en retard : 0,3 point par exercice concerné. Toute carte mal nommée, mal remplie, ou transmise dans le mauvais format, sera renvoyée pour rectification, avec en conséquence l'application des pénalités de remise en retard.

TENUES

RÈGLES GÉNÉRALES

- Les partenaires doivent porter des tenues identiques ou complémentaires avec la même coupe (sauf pour les unités mixtes)
- Les femmes sont en justaucorps ou en académique (avec ou sans manches, bretelles interdites). Les justaucorps à jupette sont également autorisés. Elle doit couvrir la zone pelvienne du justaucorps (on ne doit donc pas voir le bas du justaucorps ni devant, ni derrière) mais ne doit pas tomber au-delà (ce n'est pas une jupe). Le style de la jupette (la coupe et la décoration) est libre mais la jupette doit toujours tomber sur les hanches de la gymnaste (le style « tutu » est interdit). La jupette doit être intégrée au justaucorps (elle ne doit pas pouvoir s'enlever = non amovible).
- Le port du short est autorisé par-dessus le justaucorps pour les gymnastes féminines. Si plusieurs partenaires portent un short, il doit être identique. Le short doit être uni ou avec le même motif que le justaucorps, la couleur chair est interdite. Il doit être proche du corps et peut mesurer jusqu'à 10 cm à partir de l'entrejambe.
- Les hommes sont en léotard avec un short de gymnastique ou un pantalon long de gymnastique.
- Les chaussettes et les chaussons de couleur blanche, ou chair ou assortie au pantalon sont autorisés et obligatoires pour les garçons en pantalon.
- Seuls les strappings de couleur blanche ou chair sont autorisés.
- Pour des raisons de sécurité, les bijoux sont interdits, les piercings doivent être recouverts.
- Pour des raisons de sécurité, les vêtements flottants, les accessoires ou ajouts en reliefs ne sont pas autorisés (ex : sequins réversibles). Les strass ou miroirs supérieurs à 10 mm de diamètre ne sont pas autorisés.
- Le matériel, tel que les ceintures ou rouleaux de tête qui permettent de faciliter l'exécution des éléments, n'est pas permis.
- Tout soutien exceptionnel, (par exemple une attelle de genou) peut être porté sans pénalité si le club formule une demande avec justification médicale au responsable du jury de la compétition.
- Les tenues provocantes, les designs de maillots de bain ou bikinis, les textes, lettres, photographies ou dessins de visage sur les tenues sont interdits.
- Les hommes ne doivent pas porter de tissus transparents ni de larges zones de couleur chair.
- Les tenues de couleur claire, chair ou transparentes doivent être doublées. La prédominance de la couleur chair est interdite.

PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES

NIVEAUX PERFORMANCE ET ÉLITE

Les tenues doivent être conformes au Code de Pointage FIG en vigueur, articles 34, 35 et annexe 5.

NIVEAU FÉDÉRAL

Les garçons sont autorisés à porter un short de gymnastique et un tee-shirt **proche du corps**. Dans ce cas, les règles générales citées ci-dessus s'appliquent (complémentarité des tenues, vêtements flottants interdits, etc.).

INSCRIPTIONS SUR LES TENUES DE COMPÉTITION

Les tenues de compétition comprenant le nom ou sigle du club sont tolérées pour le niveau de pratique fédéral seulement. Aucune autre inscription ou photographie n'est autorisée.

Pour rappel, le Code de Pointage FIG stipule que la tenue des gymnastes doit "compléter le côté artistique des exercices".

MUSIQUE

MUSIQUES AVEC PAROLES

L'utilisation d'une musique avec paroles est autorisée dans tous les exercices de toutes les catégories, dans le respect des précisions du Code de Pointage FIG en vigueur. Il est recommandé aux entraîneurs de vérifier la traduction des paroles en langue étrangère.

VÉRIFICATION DES MUSIQUES

Lors des compétitions nationales et des sélectives inter-régionales, les clubs pourront vérifier les musiques reçues par l'organisateur en salle d'échauffement. Cette vérification n'est qu'une écoute et ne donnera pas lieu à un passage d'échauffement en musique.

Lors des compétitions régionales, interdépartementales et départementales, cette possibilité dépendra des capacités de la structure organisatrice.

PRÉSENTATION

ENTRÉE, DÉBUT ET FIN DE L'EXERCICE, SORTIE

Afin de ne pas retarder le déroulement des compétitions, les gymnastes, au signal du juge arbitre, entrent sur le praticable et se dirigent **directement** à leur emplacement de départ, **sans chorégraphie**.

L'exercice débute et se termine par une position statique. Un bip sonore peut précéder le début de la musique, sa durée n'entre pas dans le chronométrage. La fin de l'exercice doit coïncider avec celle de la musique. Afin d'éviter la pénalité pour fin asynchrone, il est recommandé aux gymnastes de marquer la position finale et aux entraîneurs de s'assurer que la coupure de la musique est nette.

La sortie du praticable s'effectue également **sans chorégraphie**, en direction de la zone définie par les organisateurs de la compétition.

PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DE DIFFICULTÉ AUX JUGES

Il est rappelé qu'un exercice de gymnastique acrobatique est destiné à être vu, apprécié et jugé. Chaque élément, collectif comme individuel, doit pouvoir être reconnu et évalué.

Dans le cas où il apparaît manifestement que l'orientation d'un élément collectif par rapport aux juges, ou le placement des gymnastes lors des éléments individuels (gymnaste "caché" par un autre), vise à empêcher les juges d'évaluer correctement la qualité technique d'un élément, alors la reconnaissance de celui-ci pourrait se voir refusée par le juge à la difficulté.

DOCUMENTS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Des documents techniques et pédagogiques concernant la Gymnastique Acrobatique destinés aux entraîneurs et juges sont disponibles sur l'espace MON COMPTE du site Internet fédéral.

À partir du site fédéral www.ffgym.fr se connecter à MONCOMPTE puis compétition / base documentaire / GAc.

Sont téléchargeables à cet emplacement :

- Le modèle de carte de compétition ;
- La version en vigueur du guide de la notation ;
- Les feuilles de notations pour les juges à l'exécution et à l'artistique ;
- Un tutoriel pour comprendre les tables de difficultés ;
- Un tableau récapitulatif des exigences et restrictions du code de pointage pour les exercices libres des catégories NATC / ELES / ELJU / ELSE.

Des ressources à destination des entraîneurs et juges sont également disponibles en ligne sur le site ImaGym : imagym.ffgym.fr